

Le retour des réfugiés au Burundi doit être volontaire, rappelle le HCR

ONU Info, 28 octobre 2019 L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a renouvelé son appel pour que les retours de réfugiés de Tanzanie vers le Burundi restent volontaires et ne soient pas forcés, à la suite d'un accord bilatéral conclu en août dernier entre les deux gouvernements pour augmenter les taux de retour.

Récemment, le HCR a constaté une pression croissante sur les réfugiés et demandeurs d'asile burundais pour qu'ils rentrent chez eux - en dépit de l'assurance des autorités que tous les retours seraient volontaires et sans intimidation, et qu'aucun réfugié ne serait renvoyé de force. « Nous continuons d'appeler les deux gouvernements à respecter la liberté de choix des réfugiés en matière de retour et à veiller à ce que les retours soient effectués en toute sécurité et dans la dignité », a dit l'agence onusienne dans un communiqué de presse. Le principe du retour volontaire exige que le rapatriement soit fondé sur un choix librement exercé, dépourvu de contrainte ou de pression, et que le HCR ait pleinement accès aux réfugiés pour établir le caractère volontaire de tout retour. L'agence onusienne se dit fermement résolue à appuyer des solutions durables pour les réfugiés en Tanzanie, y compris le retour volontaire au Burundi pour ceux qui souhaitent rentrer chez eux. « D'autres auront besoin d'une protection et d'un soutien continu en Tanzanie », souligne-t-elle. Le HCR travaille avec les autorités locales pour faire en sorte que les retours de réfugiés ne se déroulent que dans le cadre de l'accord tripartite avec les gouvernements tanzanien et burundais. La prochaine réunion de la Commission tripartite est prévue fin novembre. Quelque 79.000 réfugiés ont choisi de rentrer au Burundi dans le cadre de cet arrangement depuis 2017. La Tanzanie accueille actuellement 206.000 réfugiés burundais, la majorité vivant dans trois camps de réfugiés situés dans l'ouest du pays.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});